

**Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 20**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

**Conseillers absents - excusés : Marc BARRON**

**Procurations : Malika TRANCHINA à Bertrand KLING**

Baptiste PAVOT à Daniel THOMASSIN

Irène GIRARD à Jean-Marie HIRTZ

Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON

Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET

Adrien BONNET à Elisabeth LETONDOR

Francine VERBRUGGHE à Marie-Claire d'AGOSTINO

Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

**Votants : 28**

**Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUILLON**

**Date convocation : 20 septembre 2018**

**N°2018-064**

**Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal**

**Rubrique : 9.1**

**Rapporteur : Bertrand KLING**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Bertrand KLING



**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2018**

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente Michel Dinet, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 28 juin à 19h.

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 25**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH (à partir délibération 3), Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN (à partir délibération 3), Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX (à partir délibération 3), Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON (à partir délibération 3), Sylvaine SCAGLIA

**Votants : 27**

**Conseillers absents - excusés :**

Marie-José AMAH (délibérations 1 et 2), Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX (délibérations 1 et 2), Francine VERBRUGGHE, Jean-Claude BOULY, Marc BARRON (délibérations 1 et 2)

**Procurations :** Daniel THOMASSIN à Bertrand KLING (délibérations 1 et 2)  
Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET  
Salvatore LIVOLSI à Corinne MARCHAL-TARNUS

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Sylvaine SCAGLIA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Approbation du compte de gestion 2017
- 3- Approbation du compte administratif 2017
- 4- Modification du tableau des effectifs
- 5- Médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle - Adhésion à la convention
- 6- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - Mise à jour
- 7- Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels - Mise à jour
- 8- Modification du protocole sur l'aménagement du temps de travail adopté par délibération n°2016-071 et modifié par délibération n°2017-035, n°2017-092 et n°2018-037
- 9- Attribution de subventions aux associations - Crèches associatives
- 10- Tarification activités CLAS - Contrat local d'accompagnement à la scolarité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

- 11- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique - période 2019-2020
- 12- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°1 - 67 Rue Sadi Carnot
- 13- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°2 - 25 Rue de l'Orme
- 14- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°2 - 31 Rue de l'Orme
- 15- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°2 - 32-32bis Rue e l'Orme
- 16- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°4 - 10 Rue Sadi Carnot
- 17- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°4 - 45 Rue Sadi Carnot
- 18- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°4 - 49 Rue Sadi Carnot
- 19- Attribution d'une prime pour le ravalement de façade - Périmètre N°4 - 1 bis Rue de Jéricho
- 20- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 21- Questions diverses

#### **N° 01 : Adoption du procès verbal du conseil municipal du 24 mai 2018**

**Rapporteur : Bertrand KLING**

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 02 : Approbation du compte de gestion 2017**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la commune, il est demandé au conseil d'approuver le compte de gestion de la commune pour 2017 après avis favorable de la Commission Finances du 13 juin 2018.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N° 03 : Approbation du compte administratif 2017**

**Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON**

Jean Pierre ROUILLON explique en détail les grandes lignes du compte administratif 2017.

Un diaporama en fait la synthèse.

Corinne MARCHAL-TARNUS demande de rappeler le montant des indemnités pour le rachat anticipé de l'emprunt DEXIA, le reste à payer et la durée à courir. Elle demande combien d'années il reste à toucher le fonds de soutien et quel est le montant de la capacité d'autofinancement brut de la commune.

Jean Pierre ROUILLON répond qu'il reste 11 ans à la ville à rembourser la renégociation de l'emprunt. Que la capacité d'autofinancement de la ville s'élève à 573 000 euros et que l'on peut s'en féliciter.

Corinne MARCHAL-TARNUS interroge également sur la capacité de désendettement du budget communal et demande si la commune pourrait répondre aux exigences du pacte que l'état va contractualiser avec les plus grandes villes.

Monsieur le Maire répond que nous ne sommes pas concernés par ces mesures et que les compléments d'information, suite à ces interrogations seront donnés à la prochaine commission finances.

Monsieur le Maire conclut les interventions en répondant à Corinne MARCHAL-TARNUS que c'est le même film tous les ans avec les mêmes questions, que tout a été déjà expliqué longuement.

Il redit que la ville a fait le bon choix, qu'on ne pouvait avoir mieux dans le contexte du moment.

La ville investit de façon dynamique mais raisonnable.

Les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2015.

Il regrette que Corinne MARCHAL-TARNUS soit toujours dans le jeu politique.

Philippe ROLIN intervient pour préciser que les élus pourront répondre 1000 fois aux questions de Corinne MARCHAL-TARNUS, celle-ci ne sera jamais satisfaite.

Pascal PELINSKI intervient en tant que porte-parole de « Renaissance à Gauche » pour confirmer la redondance des questions de Corinne MARCHAL-TARNUS depuis plusieurs années.

Philippe ROLIN précise que l'on est à la limite du diffamatoire et propose à Corinne MARCHAL-TARNUS de se reporter aux documents des commissions.

Corinne MARCHAL-TARNUS conclut que ses interventions ont toujours été correctes et qu'elle en attend de même en ce qui concerne la majorité. Elle intervient ensuite plus généralement sur le compte administratif :

*« Monsieur le maire, chers collègues,*

*Si le compte administratif est un acte purement formel, il donne une bonne approche des symptômes qui frappent notre belle commune.*

*Outre les dépenses reportées et les investissements non réalisés, c'est le montant de notre dette comparée à nos recettes de fonctionnement qui donne le vertige. 9M 286213€ de dette/6M282360€ de recettes.*

*Bizarrement ce ratio n'est pas mentionné page 2, sans doute un oubli... il est d'après mes calculs de 148% ? Soit 1129€ par habitant alors que la moyenne de la strate est de 862€. Bizarrement également oublié pages 2 du livret.*

*Revenons sur la structure de cette dette : si elle est constituée désormais de 100% de crédits à taux fixes, sur les 9M d'€ de dette, à 87% sont les sommes dues au titre de l'ancien emprunt toxique Dexia, et ceci pour encore 19 ans.*

*Sur la structure des annuités réglées en 2017.*

*410344€ de frais financiers*

*215546€ de capital amorti*

*Premier amortissement SFIL 1000€*

*Il n'y avait évidemment pas d'autre possibilité qu'encore différer cette échéance car il a fallu payer les intérêts dus non versés suite aux délibérations successives de votre majorité municipale qui fixait arbitrairement en le claironnant des taux d'intérêts qui ne correspondaient en rien à la réalité des contrats, histoire de passer les échéances électorales : intérêts qu'il a bien fallu régler en intégralité mais que nous venons à peine de terminer de payer.*

*2018 sera la première année d'amortissement de l'emprunt SFIL qui a remplacé l'emprunt Dexia.*

*Il reste à payer 8M076818€ à un taux fixe de 3.25% sur 19 ans alors que l'aide du fond de soutien ne durera plus que 10 ans.*

*Une des conséquence directe s'observe à la ligne « dépense d'équipement par habitant » à 68.13€ alors que la moyenne de la strate est de 260€/hab soit inférieure de 74%.*

*Ce compte administratif grave dans le marbre le problème devenu structurel d'équilibre dépenses de fonctionnement, qui incluent désormais, et pour 20 ans, les remboursements des indemnités de rachat anticipé de l'emprunt toxique et des recettes communales.*

*La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages nous laisse plus qu'inquiets autant pour les 20% de ménages qui vont continuer à la payer que pour l'autonomie des finances communales.*

*Attention à la tentation de nouveaux impôts et taxes ! Les contribuables Malzévillois ne sont pour rien dans les regrettables choix du passé dont ils payent les conséquences.*

*Aussi, compte tenu de sa nature purement comptable nous votons pour le compte de gestion et nous abstenons pour le compte administratif. »*

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 13 juin 2018, il est proposé au conseil d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et d'adopter le compte administratif 2017 du budget principal et arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	6 026 154,20 €
Recettes	6 289 805,34 €
Résultat 2017 :	263 651,14 €
Résultat antérieur reporté (R002)	153 930,22 €
<b>Soit Résultat cumulé</b>	<b>417 581,36 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	2 156 040,50 €
Recettes	2 157 400,41 €
Résultat 2017	1 359,91 €
Résultat antérieur reporté (R001)	233 809,65 €
<b>Soit Résultat cumulé</b>	<b>235 169,56 €</b>
RAR en dépenses	424 047,65 €
RAR en recettes	223 700,00 €
<b>Reste à réaliser (RAR)</b>	<b>- 200 347,65 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

3 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS,  
Salvatore LIVOLSI,  
Jean-Yves SAUSEY

#### **N° 04 : Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Après avis favorable de la Commission Finances du 13 juin 2018 et des collègues des représentants du personnel et des élus du CT rendu le 19 juin 2018, il est proposé de remettre à jour le tableau des effectifs en supprimant 2 postes au SAG, 3 postes à la Vie locale, 1 poste au

pôle scolaire, 1 poste aux Services Techniques et en créant 2 postes au SAG, 2 poste à la Vie locale, 3 postes au pôle scolaire, 2 postes aux Services Techniques.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 05 : Médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle - Adhésion à la convention**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle s'est porté volontaire pour expérimenter le nouveau dispositif de médiation préalable obligatoire régi par le décret n°2018-101 du 16 février 2018.

L'expérimentation débutera au 1<sup>er</sup> avril 2018 et prendra fin au 18 novembre 2020.

Après information faite au CT du 19 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire, dont le tarif est fixé à cinquante (50) euros par heure de médiation, selon les termes de la convention établie par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 06 : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - Mise à jour**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

La ville de Malzéville s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels en réalisant notamment le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et ensuite en mettant en place le Plan Annuel de Prévention (PAP).

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion de Meurthe et Moselle et le Fonds National de Prévention qui a apporté une contribution financière sous forme de subvention.

Après avis favorable à l'unanimité des collèges des représentants du personnel et des élus du CHSCT rendu le 19 juin 2018, il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 07 : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels - Mise à jour**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Il est rappelé que la ville de Malzéville s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels en réalisant notamment le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et ensuite en mettant en place le Plan Annuel de Prévention (PAP).

Cette démarche a lieu en partenariat avec le Centre de gestion de Meurthe et Moselle et le Fonds National de Prévention qui a apporté une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Plan Annuel de Prévention des risques professionnels a été réalisé en 2016 et mis en œuvre en 2017. Le PAP doit être mis à jour régulièrement compte tenu de la réalisation des actions de prévention préconisées et de la mise à jour du DUERP et soumis à l'avis du CHSCT qui fait l'objet d'une information au CT.

Après avis favorable à l'unanimité des collèges des représentants du personnel et des élus du CHSCT rendu le 19 juin 2018, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la mise à jour du Plan Annuel de Prévention tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 08 : Modification du protocole sur l'aménagement du temps de travail adopté par délibération n°2016-071 et modifié par délibération n°2017-035, n°2017-092 et n°2018-037**

**Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON**

Après avis favorable des collègues des représentants du personnel et des élus du CT rendu le 19 juin 2018, il est proposé de modifier le protocole de manière à :

- accorder une autorisation spéciale d'absence aux agents de la collectivité qui donnent leur sang lors des collectes organisées par l'Établissement Français du Sang à Malzéville
- appliquer des règles spécifiques au service Animation pour les séjours ou déplacements d'une durée supérieure ou égale à 24h00 et/ou incluant le dimanche

**Adopté à l'unanimité**

**N° 09 : Attribution de subventions aux associations - Crèches associatives**

**Rapporteur : Béatrice BAURAIN de BERNARDO**

Après avis favorable de la commission Temps de l'enfant réunie le 14 juin 2018, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Halte-garderie les p'tits lutins	36 000 €	36 000 €
Crèche la Ribambelle	26 000 €	26 000 €

Béatrice BAURAIN informe le conseil que la halte-garderie les p'tits lutins accueille 57 enfants pour un coût de 632 € par enfant et la crèche la Ribambelle 47 enfants pour un coût de 962 € par enfant.

Corinne MARCHAL-TARNUS interroge sur le fonctionnement de la crèche La Ribambelle qui, en contrepartie d'une prise en charge de son déménagement dans des locaux plus adaptés, devait augmenter sa capacité d'accueil.

Béatrice BAURAIN précise que, les crèches associatives faisant appel à une participation bénévole des parents, l'augmentation de la capacité d'accueil ne pourrait être garantie que par le recours à un contrat de travail supplémentaire qui grèverait les comptes de l'association aujourd'hui déficitaire suite à l'indemnisation pour rupture conventionnelle d'une salariée.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 10 : Tarification activités CLAS - Contrat local d'accompagnement à la scolarité - à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

**Rapporteur : Marie-José AMAH**

Le Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T) traduit la volonté forte de l'équipe municipale à faire des enjeux éducatifs une priorité dans le projet communal.

Dans le cadre de cette ambition, la ville souhaite créer à partir de la rentrée 2018/2019, en articulation et coordination avec les parents et les enseignants, un accompagnement à la scolarité pour les enfants qui en ont besoin en raison d'une difficulté particulière et ce, dans le cadre du marché passé avec la Ligue de l'Enseignement 54.

Il s'agit d'accompagner ces enfants sur des temps de renforcement des savoirs en cultivant des temps d'apprentissages et d'éveils éducatifs mieux adaptés par petits groupes les mercredis matin.

L'école Pasteur dispose actuellement de ce dispositif animé par le centre social Saint-Michel Jéricho. Ce nouveau service sera donc destiné aux deux autres écoles élémentaires Jules Ferry et Paul Bert sur un effectif estimé avec les écoles à 45 enfants maximum.

L'engagement des familles sera contractualisé et il leur sera demandé une participation financière forfaitaire par année scolaire d'un montant total de 30 € payable en deux versements.

L'inscription à l'après-midi du mercredi éducatif avec ou sans repas sera possible pour les enfants qui auront participé à l'activité CLAS, les tarifs seront les suivants :

QUOTIENT MENSUEL (Revenu fiscal de référence du foyer/12)	PARTICIPATION FAMILIALE	
	MALZEVILLOIS	NON MALZEVILLOIS
	1/2 journée <u>sans repas</u>	1/2 journée <u>sans repas</u>
de 0 € à 1 300,99 €	4,00 €	7,00 €
de 1 301 € à 3 240,99 €	4,51 €	7,51 €
supérieur à 3 240,99 €	5,02 €	8,02 €

QUOTIENT MENSUEL (Revenu fiscal de référence du foyer/12)	PARTICIPATION FAMILIALE	
	MALZEVILLOIS	NON MALZEVILLOIS
	Après-midi <u>avec repas</u>	Après-midi <u>avec repas</u>
de 0 € à 1 300,99 €	7,70 €	10,70 €
de 1 301 € à 3 240,99 €	9,51 €	12,51 €
supérieur à 3 240,99 €	10,52 €	13,52 €

Après avis favorable de la commission Temps de l'Enfant du 14 juin 2018, il est proposé d'approuver cette proposition tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 11 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique - période 2019-2020**

**Rapporteur : Daniel THOMASSIN**

Suite à l'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel devenue une obligation pour les collectivités à compter du 1er janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle supérieure à 200 MWh et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour ceux ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh, il est proposé de d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy devant être opérationnel dès le 1er janvier 2019 pour une période de deux ans.

**Adopté à l'unanimité**



**N° 12 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°1 - 67 Rue Sadi Carnot**

**Rapporteur : Elisabeth LETONDOR**

Il est proposé d'attribuer une prime de 1 117 euros à Mme Dorothée FONTAINE pour le ravalement de l'immeuble sis 67 rue Sadi Carnot.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 13 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°2 - 25 Rue de l'Orme**

**Rapporteur : Elisabeth LETONDOR**

Il est proposé d'attribuer une prime de 1 452 euros à Mme Anne CROUX, après levée des réserves, pour le ravalement de l'immeuble sis 25 rue de l'Orme.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 14 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°2 - 31 Rue de l'Orme**

**Rapporteur : Elisabeth LETONDOR**

Il est proposé d'attribuer une prime de 1 285 € à Mme Julie JOUVENOT pour le ravalement de l'immeuble sis 31 rue de l'Orme.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 15 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°2 - 32-32bis Rue de l'Orme**

**Rapporteur : Elisabeth LETONDOR**

Il est proposé d'attribuer une prime de 1 600 € à M. Jean-Luc CHANSEL, après levée des réserves, pour le ravalement de l'immeuble sis 32-32bis rue de l'Orme.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 16 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°4 - 10 Rue Sadi Carnot**

**Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA**

Il est proposé d'attribuer une prime de 1 600 € à M. Daniel LUDMANN, après levée des réserves, pour le ravalement de l'immeuble sis 10 rue Sadi Carnot.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 17 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°4 - 45 Rue Sadi Carnot**

**Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA**

Il est proposé d'attribuer une prime de 963 € à M. Alain GAERTNER pour le ravalement de l'immeuble sis 45 rue Sadi Carnot.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 18 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°4 - 49 Rue Sadi Carnot**

**Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA**

Il est proposé d'attribuer une prime de 863 euros à M. François ARMBRUSTER pour le ravalement de l'immeuble sis 49 rue Sadi Carnot.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 19 : Attribution d'une prime pour le ravalement de façade**

**Périmètre N°4 - 1 bis Rue de Jéricho**

**Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA**

Il est proposé d'attribuer une prime de 1 600 euros à M. Jean-Pierre MARTIN pour le ravalement de l'immeuble sis 1 bis rue de Jéricho.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 20 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT**

**Rapporteur : Bertrand KLING**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

**Vu en commission finances :**

- Les 5, 8, 14 février et 16 mars 2018, signature d'une convention avec le CDG54 pour une intervention du service psychologique réalisée respectivement les 14, 9, 20 février et 19 mars.
- Le 6 mars 2018, signature d'une convention avec le CDG54 pour la prévention et santé au travail pour une durée de 3 ans.
- Les 15 mars et 11 avril, signature d'une convention avec le CDG54 pour un audit ergonomiste sur l'aménagement d'un poste réalisé le 2 mai.  
Le 16 avril 2018, signature d'une convention avec le CDG54 pour un accompagnement mobilité.
- Le 19 avril 2018, signature d'une convention avec la Caisse des dépôts & consignations, Est Habitat, la Résidence sociale de France et le Conseil Départemental 54 pour le transfert des garanties d'emprunt pour une durée de 16 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Le 25 mai 2018, signature d'un contrat avec la Compagnie Théâtrale pour le spectacle destiné à la petite enfance lors de la manifestation « Des livres et vous » le 30 mai dernier pour un montant de 850 €.
- Le 15 mai 2018, signature d'un devis avec Fab'Anim - Fabrice Stephan pour l'animation DJ du 13 juillet pour un montant de 836 €.
- Le 17 mai 2018, signature d'un devis avec la Compagnie Titanos pour le manège de la Fête des Pains le 7 octobre pour un montant de 3 080,60 €.
  
- Le 26 mars 2018, remboursement du sinistre de la toiture de l'école Leclerc suite à la tempête Eléonor par Groupama Dommages aux biens pour un montant de 3 089,18 € (franchise contractuelle de 493 €).

### Vu en commission Temps de l'enfant :

- Le 18 avril 2018, signature d'un contrat de cession avec Jeux et Tartines pour l'animation du « parcours pieds nus » organisé dans le cadre du temps festif de fin d'année de la crèche familiale le 29 juin pour un montant de 350 €.
- Le 30 avril 2018, signature d'une convention avec M. Djamel BERBACHI pour la matinée de formation professionnelle « réussir sa communication » du 16 juin pour un montant de 600 €.

### Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable :

- Le 26 mars 2018, signature d'ordres de service avec :
  - PCML pour l'isolation de la classe des petits et du dortoir, la création d'un plafond acoustique et la mise en peinture de la classe des petits de l'école Leclerc réalisés entre le 9 juillet et le 3 août pour un montant de 11 442,49 €,
  - LAMBERT LICORNI pour la réfection du palier de l'escalier de l'école Pasteur réalisée entre le 23 avril et le 4 mai pour un montant de 5 756,40 €,
  - RIVA pour la réparation sur la toiture de l'école Gény réalisée entre le 23 avril et le 4 mai pour un montant de 956,76 €,
  - EVP pour la reprise de l'enrobé de l'accès du parking haut de l'école Pasteur réalisée entre le 23 avril et le 4 mai pour un montant de 13 686,60 €,
  - EVP pour la réfection des grilles, avaloirs et bordures et l'enrobé dans la cour de l'école Paul Bert réalisée entre le 23 avril et le 4 mai pour un montant de 4200 €.
- Le 28 mars 2018, signature d'ordres de service avec CHUBB pour :
  - le remplacement du système de sécurité incendie de la Douëra réalisé entre le 16 juillet et 17 août pour un montant de 17 628,60 €,
  - le démantèlement des détecteurs ioniques de la Douëra réalisé entre le 16 juillet et 17 août pour un montant de 9 849 €.
- Le 4 avril 2018, signature d'ordres de service avec la Menuiserie KELLER :
  - le remplacement de la porte-fenêtre de salle-gymnase de l'école Jules Ferry le 31 mai pour un montant de 5 319,22 €,
  - le remplacement de la porte-fenêtre de la sortie CCAS et de la fenêtre du bureau RH à la Mairie le 31 mai pour un montant de 9 277,25 €,
  - la révision des fenêtres étage copieur, couloir et bureau vie locale à la Mairie le 31 mai pour un montant de 1 148,88 €,
  - le remplacement du système d'ouverture de la fenêtre du dojo du gymnase Jo Schlessier du 30 avril au 4 mai pour un montant de 2 800 €,
- Le 4 avril 2018, signature d'un ordre de service avec CESATEC pour l'installation d'un radar pédagogique du 15 avril au 30 août pour un montant de 1 992 €.
- Le 11 avril 2018, signature d'un ordre de service avec PHYTO-EST ENVIRONNEMENT P2E pour la prestation de désherbage phytopharmaceutique du cimetière, du terrain de foot stabilisé et le tour du gymnase Jo Schlessier d'avril à octobre pour un montant de 5 728,62 €.
- Le 11 avril 2018, signature d'ordres de service avec STOREST pour :
  - l'installation d'un store enrouleur dans la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage de la salle polyvalente le 31 mai pour un montant de 1 000,80 €,
  - l'installation de volets à lames acier galvanisé côté préau de l'école Jericho du 9 au 31 juillet pour un montant de 5 797,20 €.
- Le 11 avril 2018, signature d'un ordre de service avec LORR'N TECHNOLOGIE pour la fourniture et l'installation d'un portail au cimetière du 5 au 23 novembre pour un montant de 6 984 €.
- Le 11 avril 2018, signature d'un ordre de service avec RIVA pour les travaux de charpente sur le kiosque de la Douëra du 16 avril au 31 mai pour un montant de 4 588,80 €.

- Le 11 avril 2018, signature d'un ordre de service avec COLAS pour la réfection du sentier du Lion d'Or du 16 avril au 31 mai pour un montant de 3 360 €.
- Le 11 avril 2018, signature d'une convention avec l'ASPE Saint-Martin pour la mise à disposition du Jardin de l'Eglise.
- Le 11 avril 2018, signature d'une convention avec LORTIE pour l'entretien et la restauration des parcelles et des sentiers communaux, ainsi que l'entretien des massifs fleuris pour la période d'avril à octobre pour un montant de 12 180 €
- Le 26 avril 2018, signature d'un ordre de service avec EVP pour la démolition de la clôture béton et la pose de grillages rigides du terrain de foot (côté rue du Lion d'Or) du 1<sup>er</sup> au 31 octobre pour un montant de 15 834 €.
- Le 4 mai 2018, signature d'ordres de service avec :
  - AIR EXPERT pour la maintenance et le nettoyage des systèmes de VMC et des systèmes d'extraction cuisine entre le 11 mai et le 31 août pour un montant de 3 936 €,
  - IMAJ pour le remplacement de la structure de jeux au parc des Chenevières entre le 2 et 27 juillet pour un montant de 12 720,60 €,
- Le 29 mai 2018, signature d'un ordre de service avec LAMBERT LICORNI pour le remplacement de soubassement garde-corps de l'école Pasteur du 16 juillet au 17 août pour un montant de 10 790,40 €.
- Le 31 mai 2018, signature d'un ordre de service avec RIVA pour les travaux sur la toiture du tennis-club du 4 juin au 15 juillet pour un montant de 9 000 €.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,  
Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Sylvaine SCAGLIA

Compte-rendu succinct affiché le 10 juillet 2018